



Probleme huissier xxxxxxxx

Par **michou82**, le **26/10/2015** à **18:04**

Bonjour,

Je viens vers vous car j'ai un soucis avec un huissier du Pas de Calais xxxxxx. En effet j'ai contracté un crédit en 2006 et quand j'ai vendu ma voiture mon ex compagne m'a dit avoir solder le crédit (crédit à mon nom) bref jusqu'ici je me suis pas posé de question. Nous nous sommes séparés et, depuis quelques mois, je reçois des lettres de l'huissier xxxxxx me réclamant la somme de 16.000 € alors qu'à la base je ne devais que 9.000 €. Effectivement ils m'ont envoyé la photocopie du contrat et du titre exécutoire, etc. Je leur ai envoyé 3 RAR pour demande un échelonnement mais en retour il me renvoie : veuillez nous contacter ou à lettre /2 veuillez payer sous 48 h sinon saisie etc ... Etc.. et tout ça en courrier simple...

Que dois je faire ? Peuvent ils agir dans le 82 alors qu'ils sont du 59 ? Doivent il envoyé des lettres en RAR ?

Merci, j'espère que vous pourrez me répondre assez rapidement.

Cordialement.

Par **moisse**, le **26/10/2015** à **18:56**

Déjà pour commencer le Pas de calais ce n'est pas le 59.

Rien n'oblige à adresser des LR, c'est à vous de vérifier si vous devez en tenir compte, ou pas.

Si cet huissier est en possession d'un titre exécutoire, vous n'allez pas tarder à voir arriver un

huissier compétent territorialement à Montauban, avec des frais supplémentaires à votre charge.

Par contre je ne sais pas comment vous avez réussi à vendre cette voiture pourtant gagée. C'est un délit.

Par **michou82**, le **26/10/2015 à 19:22**

La voiture n'était pas gagée elle était à mon nom et oui excusez moi je me suis trompé de calais du 62.

Ma question était juste que j'ai envoyé des courriers pour proposer un échelonnement et qu'ils ne m'ont jamais répondu. Juste une lettre payer sous 48h, une semaine après une relance indiquant les frais, une autre à payer sous 48h etc... Je voulais juste savoir si je vais pouvoir du coup négocier avec l'huissier du 82 car eux ne me répondent pas ...

Par **ASKATASUN**, le **26/10/2015 à 19:58**

Bienvenu,

[citation]Je voulais juste savoir si je vais pouvoir du coup négocier avec l'huissier du 82 car eux ne me répondent pas ...[/citation]

Vous ne négocierez jamais avec un huissier qui n'a qu'un seul mandant : récupérer le capital dû, assorti des intérêts afférents + les frais d'exécution du jugement qui vous condamne à payer.

L'huissier est là pour ça et il ne vous accordera un échéancier qu'après avoir récupéré tout ce qui est disponible chez vous.

Par **alterego**, le **26/10/2015 à 20:16**

Bonjour,

Intimidation, "votre huissier" n'a aucun titre exécutoire. Le Tarn et Garonne n'est pas de sa compétence.

Un titre exécutoire dont vous n'auriez jamais été mis au courant ? Il n'a rien. Vous n'avez jamais été condamné pour votre dette.

Depuis quand le créancier n'était-il plus payé ?

Entrez le nom de l'Etude dans votre moteur de recherche. Selon les commentaires vous pourrez déjà vous faire une idée sur votre adversaire du moment.

Vous pourriez être effaré du pedigree du personnage.

Négociez des délais, si nécessaire, avec votre créancier et non pas avec un mandataire bidon

ou à la réputation sulfureuse. Ils sont quelques uns, une minorité certes, à nourrir abondamment les forums de leurs méthodes condamnables et justement condamnées. La profession est honorable.

Cordialement

Par **moisse**, le **27/10/2015 à 08:56**

Hello @alterego,

Votre point de vue:

[citation]Un titre exécutoire dont vous n'auriez jamais été mis au courant ? Il n'a rien. Vous n'avez jamais été condamné pour votre dette.

[/citation]

A comparer avec l'exposé de la situation:

[citation] Effectivement ils m'ont envoyé la photocopie du contrat et du titre exécutoire

[/citation]

Par **michou82**, le **27/10/2015 à 09:57**

Bonjour oui effectivement ils m'ont renvoyé le photocopie du titre exécutoire et du contrat. Je n'ai pas eu le recevoir car j'ai bcp bougé pdt 2/3 ms bon... Je payais mes impôts etc.. peuvent ils eux saisir mon compte ? Ou ils passeront d'abord par un huissier dans le 82 ? Je voit leur réputation sur le net ms bon ils restent des huissiers ... Après je n'ai jamais rien reçu en recommandé de leur part que des lettre simple c'est normal ?

Par **alterego**, le **27/10/2015 à 10:49**

Bonjour,

Admettons ou OK titre exécutoire.

Quel tribunal (62, 82 ou autre) a rendu la décision constatant la créance qui permet à votre créancier d'en poursuivre l'exécution forcée sur vos biens ?

Vous venez d'en prendre connaissance récemment. Merci de confirmez ou d'infirmez.

Cordialement

Par **michou82**, le **27/10/2015 à 11:03**

Tribunal du 57 car j'étais en Moselle à ce moment là, oui je l'ai su récemment depuis mai où il m'envoie des courriers simple.

Par **michou82**, le **27/10/2015** à **12:51**

Mais depuis mai juste de lettre simple de relance.. ça fait qd mm 5 mois!!!

Par **moisse**, le **27/10/2015** à **14:46**

La procédure n'implique pas l'envoi de lettres recommandées.

Par contre si un huissier ne vous trouve pas à domicile, il vous adressera en courrier simple un double, avec invitation à retirer en étude les originaux.

C'est ce qui a pu arriver dans le passé compte tenu de vos nombreuses pérégrinations.